

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 JANVIER 2024 A 20 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 janvier 2024 s'est réuni à la salle du Conseil le mardi 30 janvier 2024 à 20 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Présents : Louis TOTY, Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Jean-Louis DELMAS, Maryline AMBLARD, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

Nombre de présents : 12

Absents représentés : Isabelle MOULIER (représentée par Louis TOTY)
Laetitia DUMAS (représentée par Sylvie CLAVEL)

Absent excusé : Loïc BORDERIE

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Le Maire, Louis TOTY

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL

Ouverture de la séance par le Président.

Il a été procédé à la validation du Conseil Municipal du 24 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR :

-Nouvelle délibération pour autoriser le maire à demander une subvention DSIL dans le cadre du CRTE (ancienne école : toiture, fenêtres du dernier étage et fenêtres de l'école :

L'étude énergétique relative au bâtiment ancienne école ayant été rendue trop tardivement M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le dossier DETR/DSIL 2022 déposé et voté en 2021 (délibération 2021 082 visée le 25/11/2021 par la sous-préfecture). Afin que ce projet **Isolation et couverture d'un bâtiment communal** soit instruit dans le cadre de la DSIL, il convient :

- d'actualiser les devis,
- de fournir une attestation de concomitance des travaux envisagés avec les conclusions de l'audit énergétique,
- de délibérer de nouveau.

Les nouveaux devis concernant la réfection de la toiture et le remplacement des fenêtres du dernier étage ont donc été présentés pour un montant total hors taxe de 120 089,50 €. Il est rappelé que nous avons acquis trois subventions pour ce projet (DETR, FCS, REGION). Le nouveau plan de financement des travaux a donc été exposé à l'assemblée (voir annexe 1/1^{er} tableau).

Les pièces justificatives (notification de prolongation de DETR, fiche de présentation du projet, plan de financement, audit énergétique) étant réunies, après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

-DETR/DSIL 2024 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux :

De même M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des compléments et des modifications au projet DETR 2024 **Rénovation énergétique des bâtiments** (installation de pompes à chaleur dans 4 appartements et isolation de 3 appartements dans le bâtiment ancienne école). Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet DETR 2022. Il convient de revoir le plan de financement et de fournir une attestation de concomitance des travaux envisagés avec les conclusions de l'audit énergétique. Le nouveau plan de financement a donc été présenté (annexe 1/2^{ème} tableau). Le montant total des travaux s'élève à 102 882,92 € HT. Une réserve a cependant été émise concernant la rénovation des appartements (les travaux de plomberie et électricité ne sont pas pris en compte). Pour des raisons financières il est proposé de retirer la partie du projet concernant le groupe scolaire (remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres du couloir). Il est préférable de solliciter d'autres aides pour ces travaux car une demande de DSIL engagerait la collectivité à attester de la continuité de la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Pour : 13 Contre : 1 (Dominique PEYTHIEU) Abstention : 0

-Autoriser Le Maire à effectuer une demande de subvention globale pour les travaux à prévoir au camping :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les prochaines instructions des dossiers de la Région auront lieu en mars et qu'il conviendrait de déposer une demande globale pour les travaux du camping. De même, M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'engager la demande de classement du camping afin de prétendre à une subvention de la Région.

Il est également évoqué la possibilité d'être accompagné par des services compétents avec la collaboration de la Société Only Camp afin d'élaborer un projet global de rénovation du camping. Plusieurs idées de travaux ont été évoquées par les membres du Conseil Municipal : réfection toiture, extension du bâtiment d'accueil, rénovation des chalets, éclairage...

Il est cependant précisé que les travaux de mises aux normes électriques sont néanmoins obligatoires et nécessaires pour prétendre à l'ouverture du lieu au public.

-Modifications convention Only Camp :

Des modifications ont été apportées à la Convention d'Occupation Temporaire proposée par la Société Only Camp. Un retour de nos propositions va être envoyé à la société Only Camp.

Chacun des membres présents a pu ensuite s'exprimer sur le mode de fonctionnement du Conseil Municipal.

La séance a été levée à 23 heures.

